

# Aide à la conduite signifie support

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **49 (2002)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE L'USPC LE 9 NOVEMBRE  
À SCHWARZENBURG

## Aide à la conduite signifie support

**Le traditionnel séminaire d'automne de l'Union Suisse pour la protection civile (USPC), le 9 novembre au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg, aura pour sujet l'aide à la conduite au profit de la conduite, dans le cadre de la protection de la population. Les travaux préparatoires relatifs à ce séminaire de perfectionnement sont en cours. Comme de coutume, l'USPC invite à son séminaire chaque personne qui s'intéresse à une conduite efficace et pour qui l'aide à la conduite dans un cadre particulier tel que les situations d'urgence signifie quelque chose.**

C'est l'exécutif compétent qui porte l'entière responsabilité de la sécurité de la population et, de ce fait, du système coordonné de la protection de la population. Aux échelons canton et commune (ou encore regroupement intercommunal, donc région), on crée un organe de conduite légitimé politiquement. Cet organe se compose de membres de l'autorité, du chef de l'état-major, des responsables des services (en premier lieu des organisations partenaires: la police, les sapeurs-pompiers, les services de la santé publique, les services techniques et la protection civile), de représentants de l'administration ainsi que des chefs de certains domaines de l'aide à la conduite.

Selon le plan directeur de la protection de la population, l'aide à la conduite regroupe les activités suivantes: Suivi de la situation, Transmissions télématique, Protection AC et Coordination logistique. En principe, l'organe de conduite, tout ou partie, entre en action dans des situations extraordinaires.

En partant des événements courants et allant jusqu'aux événements majeurs, on a confié la conduite à la direction de l'intervention qui assure les moyens de première intervention. Ainsi, il faut distinguer entre l'aide à la conduite pour les moyens de première intervention et celle des organes de conduite. En s'orientant sur les idées de base du système coordonné de la protection de la population, qui diffuse des solutions de coordination et d'exploitation des synergies, on fait actuelle-

ment des efforts pour améliorer la coordination et la coopération dans divers secteurs de l'aide à la conduite. En outre, on s'efforce également, et de manière toujours plus intensive, d'assurer une coordination entre l'aide à la conduite des directions d'intervention et celle des organes de conduite.

Mais il est déterminant de savoir ce que la conduite attend de l'aide à la conduite. Le support que l'aide à la conduite doit fournir à la conduite doit être autant orienté sur le mode de conduite que sur l'événement. L'évaluation de quelques événements a montré qu'une conduite sans aide à la conduite n'est pas opérationnelle. Par contre, une aide à la conduite qui n'est pas synchronisée avec la conduite ne mènera à aucun succès. L'aide à la conduite ne sera un vrai support que si elle conduit au but, si elle bien fondée et si elle apporte des éléments importants pour la conduite.

Forte de ces connaissances, l'USPC est convaincue que le sujet *Aide à la conduite* représente une matière très actuelle pour un séminaire. C'est d'autant plus vrai que les cantons sont confrontés actuellement avec les problèmes de l'aide à la conduite dans le cadre de leur tâche à mettre en application le projet protection de la population. Aujourd'hui, on exige de plus en plus des solutions de coordination homogènes, applicables entre tous les partenaires de la coopération cantonale de la sécurité. L'USPC voudrait vivement que les représentantes et les re-

présentants de la base puissent s'informer sur l'aide à la conduite et ce que celle-ci représente aujourd'hui comme à l'avenir. En contrepartie, il faudrait analyser les possibilités d'appliquer concrètement ces principes généraux et ces déroulements dans les cantons et les communes.

Par tradition, le séminaire d'automne de l'USPC comprend deux parties: les *exposés-impulsions*, qui devraient provoquer la discussion, puis les débats sur le fond, partant des impulsions reçues, dans les *Ateliers (Workshops)* avec l'assistance d'animateurs expérimentés. Le dîner en commun donnera l'occasion de créer des contacts et d'approfondir le sujet. Le séminaire d'automne sera tenu en deux langues. Toutes les conférences seront traduites simultanément (f et d) et il y aura des ateliers dans les deux langues.

Chacun peut participer. Tous seront particulièrement les bienvenus, non seulement les responsables de la protection civile de tous les échelons, mais aussi les représentantes et représentants des organisations partenaires, donc les sapeurs-pompiers, la police, les services de la santé publique et les services sanitaires d'urgence, les services techniques, l'armée et, bien entendu, les parlementaires. Vous pourrez tous tirer profit de ce séminaire, que ce soit dans votre travail spécifique ou dans votre activité politique.

Notez la date du 9 novembre 2002 dans votre agenda. Le programme détaillé sera publié plus tard dans cette revue *action*. Dès septembre, on pourra demander les formulaires d'inscription au

Secrétariat central de l'Union suisse  
pour la protection civile  
Case postale 8272  
3001 Berne  
Tél. 031 381 65 81  
Fax 031 382 21 02  
E-mail: szsv-uspc@bluewin.ch

Nous nous réjouissons de recevoir votre inscription.

## Remise du témoin

Trois anciens membres de l'Organe de contrôle de la gestion et des comptes (OCCG), *Christian Schmid* (président), *Ursina Heimann* et *Gil Verillotte*, ont donné leur démission

pour la date de l'Assemblée des délégués de l'Union Suisse pour la protection civile du 4 mai 2002, pour des raisons professionnelles, resp. de santé. Par des paroles chaleureuses et avec un présent, le Comité directeur a remercié, à l'AD de Thoune, les trois démissionnai-

res de leur précieuse activité. A l'unanimité et avec applaudissements, l'Assemblée des délégués a nommé, comme nouveaux membres de l'OCCG, *Susanna Ernst-Reusser*, Thoune, *Peter Robellaz*, Uetendorf, et *Michel Tardin*, Hauterive. JM.

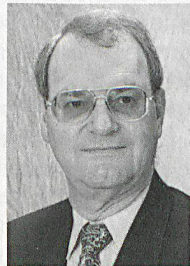
Les anciens:



Christian Schmid



Ursina Heimann

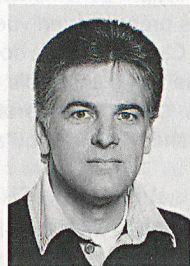


Gil Verillotte

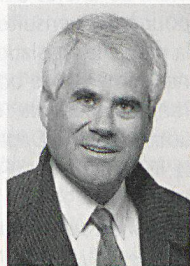
Les nouveaux:



Susanna Ernst



Peter Robellaz



Michel Tardin